



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 29/09/2022.

Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres 14

Etaient présents : 14 membres - 3 procurations - 11 votants

### **Culture & Patrimoine**

#### Pôle Culturel

#### **219/2022 Attribution d'une subvention à l'Association du festival de la photographie en Val d'Argent pour l'organisation de son 3<sup>ème</sup> festival de la photographie**

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 7 septembre 2022, la demande de subvention formulée par l'Association du festival de la photographie en Val d'Argent pour l'organisation de son 3<sup>ème</sup> festival de la photographie.

Le « Festival de la photographie en Val d'Argent » cherche à sensibiliser le grand public à la préservation de la faune et de la flore à travers des photos, des projections et des conférences.

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition qui se tiendra les du 14 au 16 octobre, l'association sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 5 138 € pour un coût total de 12 270 € (soit 41.9 % du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la manifestation « Festival de la photographie en Val d'Argent » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à l'Association du festival de la photographie en Val d'Argent une subvention maximale de 5 138 euros. Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2<sup>ème</sup> tranche.

Un premier versement de 50 % sera effectué suite à cette délibération et la signature de la convention, le reste sera versé après remise de documents, notamment le bilan financier de la manifestation.

#### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** le vote du 31 mars 2022 affectant un montant de 30 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association du festival de la photographie en Val d'Argent,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 07/09/2022,

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 07/10/2022

1 / 2

RQ

JMB

**SOUTIENT** l'organisation, par l'association du festival de la photographie en Val d'Argent, de la 3<sup>ème</sup> édition du « Festival de la photographie en Val d'Argent »,

**ATTRIBUE** une subvention maximale de 5 138 € à l'association du festival de la photographie en Val d'Argent, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2022 aux porteurs de projets culturels.

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

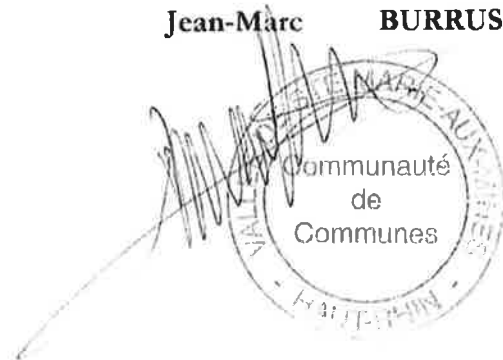
La secrétaire de séance,



**Régine ORSATI**

Le Président,

Jean-Marc **BURRUS**



Communauté  
de  
Communes